

**La Région Normandie s’engage, aux côtés de l’Etat, des Départements, des EPCI et des Communes, pour le maintien du plus grand nombre de festivals sur son territoire en 2021**

**Le 7 mai 2021, le Conseil des Territoires pour la Culture de Normandie, auquel participait la Région, s’est réuni pour trouver des solutions adaptées à la Normandie, en réaffirmant la nécessité pour les collectivités et l’Etat de construire ensemble et en parfaite complémentarité les conditions techniques de la relance.**

**La Normandie compte en effet un grand nombre de festivals culturels qui constituent une grande richesse artistique et culturelle et sont des vecteurs de développement économique et social pour nos territoires. Qu’ils soient festivals de musiques actuelles et savantes, salons du livre ou festivals de cinéma, leurs impacts sont considérables.**

Les acteurs culturels sont très lourdement impactés par la crise sanitaire, et certains festivals en 2021 ont déjà dû être annulés.

Suite à la réunion du Conseil des Territoires pour la Culture en Normandie, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a proposé ce 10 mai au Préfet de la Région Normandie d’agir collectivement en associant au CTC les festivals via l’intermédiaire du groupe de travail des festivals musiques actuelles normand, qui réunit 40 festivals de dimensions diverses, coordonnés par le Réseau des Musiques Actuelles de Normandie.

*« La Région Normandie s’est mobilisée dès le mois de mars 2020, afin d’apporter des moyens relatifs à l’urgence de situations diversifiées en maintenant ses subventions aux festivals en 2020, puis en 2021. Elle a interrogé, consulté et travaillé avec les organisateurs pour écouter et recenser leurs besoins »*constate Patrick Gomont, Vice-Président de la Région Normandie, en charge de la culture et du patrimoine.

La mise en place de bornes distributrices de gels hydroalcooliques pour les festivals normands est un exemple de cette écoute traduite par la réalisation, en bonne intelligence avec les réseaux et les territoires, d’une action commune de mutualisation. Elle permettra, dès juin, aux organisateurs de faciliter leur déploiement.

*« Les festivals n’ont malheureusement pas à ce jour de cadre complet et clair leur permettant de décider de leur bonne organisation. Il y a urgence à définir des protocoles à appliquer pour ces festivals, notamment ceux qui accueilleront du public debout, leur permettant de faire vivre la culture en Normandie tout au long de l’été »,* a rappeléCatherine Morin-Desailly, Présidente de la Commission Culture, Tourisme et Attractivité du territoire de la Région Normandie, qui représentait la Région lors du Conseil des Territoires pour la Culture en Normandie (CTC) du 7 mai.

L’urgence est donc que l’Etat précise ce cadre dans les jours à venir afin que les festivals normands puissent décider avec conscience et intelligence, si les conditions sont réunies pour organiser, déposer un dossier de sécurité, réaliser des mises en vente, contractualiser des centaines d’intermédiaires, ou, malheureusement se préparer à annuler une seconde fois, avec un risque aigu de disparition de certaines initiatives locales.

Catherine Morin-Desailly a demandé que le CTC, élargi aux organisateurs de festivals, se réunisse de nouveau et dans les jours qui viennent, pour répondre aux interrogations les plus urgentes. Beaucoup de questions restent en suspens quant aux conditions de leur tenue :

* les modalités d’organisation restent encore inconnues, aucun décret n’étant publié à ce jour. Les protocoles sanitaires sont autant de zones d’ombre ne permettant pas aux organisateurs de projeter les jauges assises et debout, protocoles, bar et restauration, accueil des publics, contrôle et accès au regard de la mise en place non définie du pass sanitaire, entre autres, l’urgence de travailler sur l’application des protocoles pour ces festivals,
* les jauges en configuration debout ont été annoncées, revenant à diviser celles-ci par 12 par rapport aux applications communes (1 personne pour 4 m²). Beaucoup dans ces conditions vont devoir également annuler si aucun cadre identifié de dérogation n’est proposé ; les modèles économiques de ces organisations n’étant évidemment pas compatibles avec cette norme nouvelle et
* des festivals ont déjà annulé leur manifestation par manque d’information précise depuis le 18 février 2021 : que deviennent-ils au regard de cette réouverture annoncée, et quelles solutions peuvent être mises en place pour les soutenir s’ils n’obtiennent pas les mêmes aides que les festivals engagés dans la reprise ?

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr